



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice : 45

Votants : 34

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

Délibération n° D-2026-364

Garantie d'emprunt accordée à la Société d'Économie Mixte
Immobilière et Économique de Niort (SEMIE) pour un prêt
souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans
le cadre de l'opération foncière Le Clos de la Verrerie, avenue
de Nantes

Président :

MONSIEUR DOMINIQUE SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Florence VILLES, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Bastien MARCHIVE.

Direction des Finances**Garantie d'emprunt accordée à la Société
d'Économie Mixte Immobilière et Économique de
Niort (SEMIE) pour un prêt souscrit auprès de la
Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de
l'opération foncière Le Clos de la Verrerie, avenue de
Nantes**

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt n°185832 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière et Economique (SEMIE) ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par sa demande formulée le 2 juin 2026, la SEMIE souhaite obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer une opération de requalification foncière à vocation mixte, Le Clos de la Verrerie, avenue de Nantes à Niort.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % du montant global du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à la SEMIE soit un montant total de 581 370,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 581 370,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°185832, constitué d'une ligne n°5714059.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 581 370,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques de ce prêt figurent en page 12 du contrat dont les principales sont les suivantes :

Prêteur	Caisse des Dépôts et Consignations
Caractéristique du prêt	GAIACT
Identifiant de la ligne de prêt	5714059
Montant initial du Prêt	581 370,00 €
Taux de période	2,11 %
TEG de la ligne de prêt	2,11 %
Phase d'amortissement	
Durée	5 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,60 %
Périodicité	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30 / 360

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Madame Véronique ROUILLE-SURAULT et Messieurs Jérôme BALOGÉ, Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN, Gilles NORMAND, Gérard LEFEVRE, Romain DUPEYROU, Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Dominique SIX, n'ayant pas pris part à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	8
Excusé :	3

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

DOMINIQUE SIX

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».